Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 9

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé : récit militaire
Autor: Sales, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-247854

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 20 février 1898 N° 9 Première année

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 26me année, *LE PAYS*

BELLELAY

II. *Bellelay et ses abbés de 1136 à 1508.*

De sa fondation (1136) à sa sa suppression en 1797, c'est-à-dire pendant une durée de 660 ans, l'abbaye de Bellelay a été gouvernée par 42 abbés. Elle en eut 26 de 1136 à 1508, c'est-à-dire à l'abbatiat de Nicolas I Schnell, sous lequel la réforme envahit, avec une partie de l'évêché de Bâle, plusieurs des paroisses desservies par les religieux de Bellelay.

Gérold. — Le premier abbé de Bellelay fut Gérold. Il avait été religieux du monastère de Lac-de-Joux, puis envoyé à Humilimont lors de la fondation de cette abbaye. C'est à raison de son passage à Humilimont qu'on y célébrait tous les ans son anniversaire, le 27 avril.

Devenu supérieur du nouveau monastère de Bellelay, Gérold se mit à construire l'église qui fut dédiée à St-Imier. Vers 1137, en tout cas avant 1141 (et non pas vers 1147, comme Mgr Vautrey et Trouillat, I, 300, le supposent), il obtient de l'évêque de Bâle, Ortlieb de Frobourg, l'église de Boécourt avec sa dot et toutes les dîmes de la paroisse. Ces dîmes étaient la propriété du comte Volmar de Frobourg, en échange desquelles l'évêque Ortlieb lui donna une terre à *Muiare*, localité inconnue, dont le nom est du reste presque illisible dans le cartulaire de Bellelay, et les dîmes de l'église de Bonfol. Dans le même acte, l'évêque de Bâle ratifia la cession de l'église de Tavannes et de la chapelle de St-Léonard de Chindon que le chapitre de Moutier venait de faire à l'abbaye de Bellelay.

L'abbé Gérold obtint également du pape Innocent II un acte solennel qui porte la date du 14 mars 1144, et qui confirme les possessions de son monastère. Les propriétés énumérées dans ce document, sont la vallée de la Rouge-Eau avec ses dépendances (c'est-à dire la courtine de Bellelay), l'église de St-Ursanne de Nugerole, l'église de Boécourt et des vignes à Bienne (celles de Falbringen.) [1]) L'église de Tavannes n'est pas citée dans cet écrit. Il faut croire que c'est un oubli, puisque l'évêque de Bâle en donnant à Bellelay l'église de Boécourt, avait ratifié la cession de celle de Tavannes.

J'ai dit, en commençant cette étude, que la courtine de Bellelay comprenait le territoire des communes actuelles des Genevez et de Lajoux, ainsi qu'une partie du territoire actuel de la commune de Saicourt. Cette partie de territoire se composait de l'enclos de l'abbaye, de l'auberge et de la ferme voisines, de la ferme de Béroie sur la hauteur qui sépare Bellelay de Lajoux, du moulin-dessous situé au-dsssous de Bellelay, vers Châtelat; de la ferme de la Nod, entre Bellelay et les Genevez, du moulin de la Rouge-Eau, vers le Fuet, et de la ferme de Montbautier, située sur la montagne, au sud de Bellelay. La frontière de la courtine nous est encore indiquée, au sud, par les limites de la ferme de Montbautier et par la haie qui sépare le pâturage du Fuet des propriétés de Bellelay, et à l'est, par les limites de la commune de Saicourt et celles de la commune de Châtelat. Aucune partie de la commune de Châtelat, ni la Bottière (commune de Saicourt) ne faisaient partie de la courtine.

Pour reconnaître que Bellelay devait son existence au chapitre de Moutier et au prévôt Siginord, l'abbaye devait leur payer annuellement et à perpétuité, une livre de cire, comme l'atteste la bulle d'Alexandre III confirmant les possessions de Moutier-Grandval. [1])

Huit ans après Innocent II, le 17 mai 1148, le pape Eugène III confirme de nouveau les possessions de Bellelay [2]). Il venait par une bulle du même jour, de confirmer également celles de Moutier-Grandval. On peut supposer que la raison pour laquelle l'abbé de Bellelay a sollicité du St-Siège un nouvel acte confirmant ses propriétés si vite après l'acte d'Innocent II, c'est que l'église de Tavannes n'avait pas été mentionnée dans ce document. Eugène III ajoute en effet l'église de Tavannes avec ses dépendances aux propriétés citées dans l'acte de 1141.

Le 25 mai 1177, l'abbé Gérold réunissait autour de lui, dans son monastère, une belle assemblée. Il y avait là Landri, évêque de Lausanne, Guillaume, abbé de Fontaine-André et son prieur Pierre, Galter, abbé de Lac-de-Joux et Théophane son prieur, Rodolphe, chanoine de Moutier, Pontius, doyen du chapitre de Lausanne et Constantin, chapelain de Colombier. A cette occasion l'évêque de Lausannne concéda à l'abbaye de Fontaine-André la dîme de ce lieu et celles de Champreveyres et Chacères que l'abbaye devait payer chaque année à l'église d'Arins [3])

Vers la même époque, en tout cas du vivant de l'abbé Gérold et de son prieur Albert, Rembald de Spechbach fit à Bellelay une donation importante. Il lui céda, pour son anniversaire, l'alleu qu'il avait à Montignez et qui consistait en champs et forêts, prés et pâturages. Il lui vendit en même temps, à un

1) Trouillat, I, 280.

1) Trouillat, I, 372.

2) Cartulaire de Bellelay, p. 393; Trouillat, I, 311.

) Trouillat, I, 362.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 4

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Et ce qui était inexplicable, c'est qu'ils se fussent quittés !... Et comment était-il possible que Césaire fût revenu seul, abandonnant Firmin sur ce trottoir ?... Il y avait là un mystère qui s'éclaircirait sans doute avant longtemps, mais dont personne ne se serait hasardé à demander l'explication à Césaire; il n'avait pas l'air assez avenant pour cela. On discutait aussi sur cette étrange blessure, sur ce sang qui dégoulinait goutte à goutte des cheveux, sur le mutisme du blessé. De temps en temps, les plus curieux descendaient dans la cour ou passaient, comme en flânant devant le bureau du capitaine instructeur; ils surprenaient ainsi des détails et revenaient les raconter au milieu d'un grand silence. C'est de cette façon que Césaire était renseigné.

Après avoir méticuleusement écouté le rapport du gardien de la paix et l'avoir commenté en clignant de l'œil et en tirant sur sa moustache, le capitaine Chenu avait fait appeler l'aide-major qui visitait l'infirmerie du quartier où il était en train de distribuer de nombreuses potions d'ipéa; et tous les deux étaient partis pour le poste du commissariat de police. Maintenant, on attendait leur retour. Et, bientôt, on les apercevait traversant lentement la conr : l'aide-major avait l'air soucieux, et le capitaine Chenu roulait des yeux terribles et mangeait sa moustache, indice inquiétant : la blessure devait être grave. Quelques instants plus tard, Césaire percevait cette phrase qui le glaça :

On l'a porté au Gros-Caillou, et paraît qu'il n'a pas dit un mot, qu'il n'a pas seulement ouvert l'œil.

Alors, dans l'effroi que répandait cette nouvelle, on vit les traits de Césaire se détendre, puis se plisser avec une enfantine expression de douleur; deux grosses larmes roulèrent sur ses joues, et, instinctivement, ses lèvres murmurèrent :

— Ah !... Marceline... Marceline...

Et il lui semblait qu'il entendait encore :

« Césaire, je te le confie, comme je te confie à lui ! »

Et il éprouvait un affreux remords... Oh ! comme il s'était montré indigne, hier, de cette touchante confiance ! Et si Marceline apprenait jamais...

Un instant, il se la figura, toute courroucée, ses yeux bleus lançant des éclairs comme lorsque, enfant, elle devait servir les Allemands logés dans sa chaumière. Rien ne pouvait l'apprivoiser alors, même la réelle gentillesse de deux pionniers qui avaient fini par remplacer, chez ses parents, les uhlans brutaux du début. C'étaient de braves gens que ces pionniers, quoique nos ennemis : ils disaient quelques mots de français et avaient fait comprendre, en mettant la main au-dessus du plancher; que eux aussi avaient des enfants, et le soir, en fumant leur pipe de porcelaine, ils prononçaient bonassement :

prix dont le montant n'est pas indiqué, les autres biens qu'il possédait dans cette localité. [2]).

(A suivre) JECKER, *curé.*

Causerie sur les abeilles

par **Jos. BUCHWALDER, curé.**

(Suite et fin).

Comme dans les ruches Burki ou Dadant dont la partie inférieure sert à l'habitation des abeilles, au développement du couvain et aux provisions d'hiver, notre ruche devrait servir aux mêmes usages. Le cultivateur ne devrait guère chercher à récolter de miel dans celle-ci même. Où le prendra-t-il donc ? Dans les hausses placées au-dessus. Pour cela, dès le commencement de juin et même plus tôt certaines années, il enlèvera la cheville de fermeture et fixera sur sa ruche une hausse, c'est-à-dire une caisse mesurant de 0,35 à 0,40 de longueur sur 0,15 de hauteur. C'est cette caisse qui doit être le magasin à miel. Les abeilles le garniront facilement, si, comme je le désire, on n'a pas taillé en hiver la ruche inférieure, car alors pendant les mois d'avril et mai, les rayons auront été remplis de couvain et de miel, la ruche étant devenue très populeuse, et, quand la grande récolte de juin arrivera, les abeilles monteront forcément dans la hausse pour y déposer leurs provisions. Bientôt même cette hausse sera pleine. Alors, entre celle là que vous soulèverez et la ruche, vous en placerez une seconde, puis peut-être même une troisième ou une quatrième. Ce sera en quelque sorte le développement de la ruche Dadant.

Comment maintenant construire cette hausse ? Rien de plus simple. Prenez 4 planchettes en volige ou lambris un peu forts de 0,40 × 0,15. Coupez-les d'équerre dans les dimensions fixées. Réunissez-les par des tenons à queue si vous savez les faire, ou même simplement par de bonnes pointes de 5 à 6 centimètres. Voilà votre hausse. Comme plancher, vous prendrez une pièce carrée de 0,40 à 0,45 que vous percerez au milieu d'un trou de 0,15 à 0,20 de diamètre, selon l'ouverture que vous aurez laissée à vos ruches et vous la fixerez à votre hausse par de petits crochets de manière à pouvoir toujours la séparer facilement. Le plafond ou couvercle se fera comme le plancher. Vous pourrez le fixer à la ruche par des pointes, ou bien, ce qui serait préférable, le conserver mobile, c'est-à-dire indépendant. Pour l'adapter à votre hausse, il faudrait alors, avec de petites lattes de 0,04 de largeur, établir tout autour de la hausse, à la partie supérieure, un petit cadre formant rebord et dans lequel viendrait s'enchasser le couvercle. Les lattes devraient aussi dépasser la hausse de 0,02 à 0,025.

Ce cadre ou rebord devrait exister à toutes les hausses, car il serait d'une grande utilité pour les retenir superposées et les empêcher de glisser.

Le couvercle mobile aurait à son tour un avantage. Il permettrait de mettre dans la hausse des cadres déjà tendus de feuilles de cire gaufrée que les abeilles achèveraient et rempliraient plus promptement. Ces cadres pourraient alors être extraits de la hausse et livrés en détail au consommateur.

Je n'ai pas besoin d'indiquer le motif pour lequel je demande de ne pas bomber la partie inférieure de la ruche. Chacun l'a déjà deviné. Sur un fond plat, la hausse demeurera ferme ; sur un fond bombé, elle sera toujours vacillante.

Etablie et soignée de la manière que j'indique, notre ruche villageoise acquérera une grande partie des avantages de la ruche à rayons mobiles, et les soins qu'elle exigera sont tellement restreints qu'elle ne parviendra pas à distraire le cultivateur de son travail. Elle permettra à son propriétaire de mieux examiner ses colonies, de les nourrir plus facilement dans les années de disette, de pouvoir même leur rendre une reine si celle-ci fait défaut, bref, ce sera la perfection... jusqu'à une nouvelle découverte.

Soins à donner aux abeilles. — La longueur de cette causerie et la nécessité de varier de sujet en cédant la place à d'autres collaborateurs, ne me permettent pas d'exposer en détail en ce moment les soins à donner aux abeilles. Nous pourrons y revenir un peu plus tard. Pour l'heure, contentons-nous de signaler à tous les propriétaires de ruches les cinq points suivants :

1. L'année 1897 ayant été une année tout à fait mauvaise pour l'apiculture, veillez avec soin sur vos ruches. Si vous n'avez pas nourri vos abeilles, vous risquez de les trouver déjà mortes. Hâtez-vous donc de secourir celles qui vivent encore. Ne craignez pas de donner beaucoup de nourriture à la fois. Ce qu'elles ne mangeront pas le jour même sera mis en réserve pour le lendemain ou les jours suivants, ainsi que pour l'élevage du couvain. Vos dons ne seront pas gaspillés.

2. Taillez le moins possible dans vos ruches. N'enlevez que ce qui est gâté ou les rayons à grandes cellules. Si vous trouvez de beaux rayons de cire, encore vierges de miel, ne les brisez pas, mais laissez-les à la disposition de vos colonies. Chaque nouvelle abeille provient d'un œuf pondu dans une cellule. Si vous détruisez les cellules, sous prétexte que les abeilles travailleront mieux, vous agissez comme le cultivateur qui renverserait la moitié de son habitation. Au lieu d'aider, vous enlevez à la reine la place dont elle a besoin pour sa ponte, vous diminuez celle-ci et affaiblissez par suite votre colonie. A l'heure de la récolte, vous n'aurez rien ou presque rien, parce que c'est dans ce moment là seulement que la mère pondra les œufs qui, s'ils eussent été pondus un ou deux mois plus tôt, vous auraient donné des butineuses actives.

3. Ne croyez pas trop tôt que vos abeilles peuvent se passer de vos soins au printemps. Nourrissez-les encore, même quand vous les voyez rapporter à leurs pattes du pollen, et précisément parce que vous les voyez faire cet apport. C'est le signe que la reine pond, que la population augmente, que la nourriture est nécessaire. Avant la floraison du colza (navettes), il n'y a guère de miel dans les campagnes.

4. Donnez à boire à vos abeilles au printemps, non du vin, car il les étourdit, les affolle et occasionne souvent des pillages de ruche, mais bien de l'eau salée que vous mettrez à leur disposition auprès de leur rucher. Elles ont besoin de cette eau pour se purger à la fin de leur réclusion hivernale et, si vous ne leur en donnez pas, vous les verrez aller chercher une eau de ce genre près des fosses à purin, des égouts, etc.

5. Enfin tenez vos ruches propres, éloignez d'elles les araignées, les fourmis, les souris et tant d'autres ennemis, cherchez à avoir des ruches fortes, que vous dirigerez avec soin et science... si l'année est favorable, le miel vous arrivera abondant. C'est là mon vœu pour chacun de vous. J. B.

2) Trouillat, I, 349.

ERRATA. — Quelques coquilles se sont glissées dans l'article intitulé *Causerie sur les abeilles* (n° 8 du *Pays du dimanche*) :

Dans la 2e colonne, ligne 17, il faut lire : « *feuilles gaufrées* » au lieu de « *pailles gaupées* ».

Dans la 3e colonne, second alinéa, 4e ligne, il faut lire : « quelques modifications à *leur* construction » et non « à *sa* construction ».

Dans la 3e colonne, second alinéa, ligne 14, lire : « *12, 15 ou 20* » au lieu de « *12,65 ou 20* ».

MENUS PROPOS

Electricité partout. — En attendant que l'électricité nous vienne à Porrentruy, St-Ursanne et autres lieux, depuis Soubey, la Goule

---

— Malheur de France... Malheur de Prusse... Eh bien, Marceline demeurait réfractaire, irréconciliable.

Ce souvenir s'était présenté tout de suite à l'esprit de Césaire. Se montrerait-elle aussi sévère avec lui... quand elle saurait ?...

Mais il écartait cette vision inquiétante pour la revoir avec son charmant sourire le jour où le dernier Allemand disparut de Bézu-Saint-Eloi. Ce jour là, Césaire proposa de faire une grande partie dans la forêt, et ce fut une très jolie partie, mais pas comme celles d'autrefois : ils couraient moins vite, ils ne se disputaient guère plus, et Marceline ne parlait plus de monter aux arbres, ni de s'endormir à leur pied. Elle avait grandi et perdu son appétissant aspect de pomme mûre, sa taille s'était amincie, elle n'avait plus de mollets. Et, comme elle se sentait fatiguée tout à coup, Césaire et Firmin firent la chaise pour la porter, et ils la balançaient, et sa tête tombait tantôt sur l'épaule de Firmin et tantôt sur celle de Césaire, et, par moments, elle rougissait. Une impression nouvelle pénétrait en eux, une sorte de mélancolie qui dominait leurs élans de jeunesse. Ils demeuraient tristes aussi des malheurs de la patrie.

Ah ! La gentille fille qu'était alors Marceline ! Et si brave à le besogne ! Car l'activité renaissait dans les champs : on relevait les fermes brûlées, on labourait les plaines dévastées, et les enfants donnaient un coup de main à leurs parents. Mais, bientôt, tout travail était interrompu par le grand acte de la jeunesse qui emprunte à la vie simple de la campagne un caractère si particulier de grandeur. L'époque était arrivée de la première communion, pour la fillette et les deux gars. Ils allaient ensemble au catéchisme, très sages sur le petit banc, écoutant bien attentivement les leçons du vieux curé ; et ensemble ils revenaient, discutant sur les miracles et les mystères.

Et, un jour, — cela fit rire Césaire, malgré tout son chagrin ; un jour, le curé les vit, assis sur le bord de la route, les jambes pendantes dans le fossé, la fille entre les deux garçons. Il les appella vagabonds et leur ordonna de rentrer chez eux bien vite. Il pénétra lui-même chez Marceline et eut une longue conférence avec sa mère.

Le lendemain, Marceline partait seule pour le catéchisme, et Firmin s'y rendait de son côté avec Césaire. Les deux gars faisaient de grands gestes, ils ne comprenaient pas les motifs de cette séparation. Césaire voulut même s'en expliquer avec sa petite amie ; et il le fit par dessus la haie qui divisait leurs jardins :

— Enfin, qu'est-ce qu'il a donc raconté à ta mère, not' vieux curé ?

— J'sais pas ! fit Marceline, la voix grosse de larmes ; mais enfin, paraît que les garçons doivent aller avec les garçons et les filles avec les filles... Et maman m'a flanqué une paire de calottes pour m'entrer ça dans la tête... Mais je t'aime bien tout de même, va !

Elle avait à peine prononcé ces derniers mots, qu'elle rougissait. Jamais elle n'avait eu besoin de dire à Césaire qu'elle l'aimait, tellement cela était naturel... Et voilà que cela la troublait, de lui en parler.

Les parents de Marceline auraient pu attendre un an pour lui faire faire sa première communion ; mais ils avaient pressé la chose pour ne payer qu'une fête, pour le frère et la sœur. Ils n'étaient guère riches : ils vivaient de leur jardin, de deux champs et d'un pré ; et, à la belle saison, ils se louaient chez les gens cossus de l'endroit.

(La suite prochainement.)